

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Beaumont, Monsieur Bruno Lambert en date du 16/03/2023,

L'autorisation	N°ECP057
Est délivrée à	Monsieur Jacques Willand
Domiciliée	Rue Laminus, 13 à 6500 Leugnies
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Prairies Willand », situé 50.217099N – 4.203752E à 6500 Leugnies
Superficie	2,2 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	110 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 26/11/2033.

Le 27/11/2023

Amélie Collard
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps